

Notes to the Appendix on the 1990s: The Impact of the Globalization of Capitalism

Table 1. The density of the water column

Digitized by srujanika@gmail.com on 21 OCT 2025

Il est communiqué au public que cette information remettre à la DGCCRF DG-DOA44 DG-FCCS SPFV le 16-11-2015 le 19 septembre 2015 pour Production des documents d'analyse et envoi au juge auquel il a été déposé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;

Vu la Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu la Loi N°2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun ;

Vu le Décret N°2015/232 du 25 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2010/375 du 17 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Autorité Aéronautique du Cameroun ;

Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu la Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Vu le Décret N°2023/143 du 24 février 2023 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;

Vu La lettre d'invitation N° 05180/L/PDST/COO/SPM DU 19-09-2025, sollicitant les prestataires identifiés de faire leurs propositions

Vu Le Procès-verbal d'examen du rapport d'évaluation des offres et proposition d'attribution de la CIPM auprès du PDST-VA en date du 14 octobre 2025

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1er: l'Entreprise ci-dessous, est déclarée attributaire du marché susmentionné suivant les modalités ci-après :

N°	Affributaire	Objet	Montant HTVA (FCFA)	Délai d'exécution
1	ETS C&N SERVICES	Finalisation des travaux de Construction /réhabilitation de certains forages dans le quartier cité berge; au profit des populations riveraines de l'aéroport International de Douala	31 822 500	30 jours

Article 2 : le Directeur Général de l'Office d'entreprise sera invité au PDST-VA pour la finalisation de son marché

Article 3 : la date de clôture de la consultation est fixée au 19 septembre 2025 à 17h00.

Article 4 : la dernière décision sera enregistrée et communiquée dans le délai de 10 jours

Copies :

- ✓ ARMF
- ✓ Président CIPM
- ✓ Intéressé
- ✓ Affichage
- ✓ Chronos.



Paul ASSOUMOU KOKI

DECISION portant attribution du Marché passé après Consultation restreinte DC N° 0005180/DC/CCAA/DG/PDST/SPM/08-2025 du 19 septembre 2025 pour Finalisation des travaux de Construction /réhabilitation de certains forages dans le quartier cité berge, au profit des populations riveraines de l'Aéroport International de Douala